



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre,

Et le quatre avril à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit mars 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : M. Henri POIRIER Pouvoir à M. Eric THERRY et M. Franck LAGNIAUX Pouvoir à M. Philippe MARCOT.

Secrétaire de séance : Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°010/7.2.2 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1636 et suivants ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu la loi finances pour l'année 2024 ;

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (en annexe) ;

Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des contribution locales pour 2024 ;

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les taux d'imposition 2024 comme suit :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe Foncière Bâtie : | 36.29 % |
| • Taxe Foncière Non Bâtie : | 76.09 % |
| • Taxe d'Habitation : | 20.22 % |
| • Cotisation Foncière des Entreprises : | 19.00 % |

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 à la Direction des Finances Publiques.

Le Maire,



La secrétaire